

Concours B/L 2023

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Mathilde Viennot

Sujet :
PIB et richesse

Dossier documentaire

Document 1 : Graphique issu d'un *policy brief* de l'OFCE, p.2

Document 2 : Extrait d'un rapport de France Stratégie, p.3

Document 3 : Graphique issu d'un article *d'Economie et Statistiques*, p.4

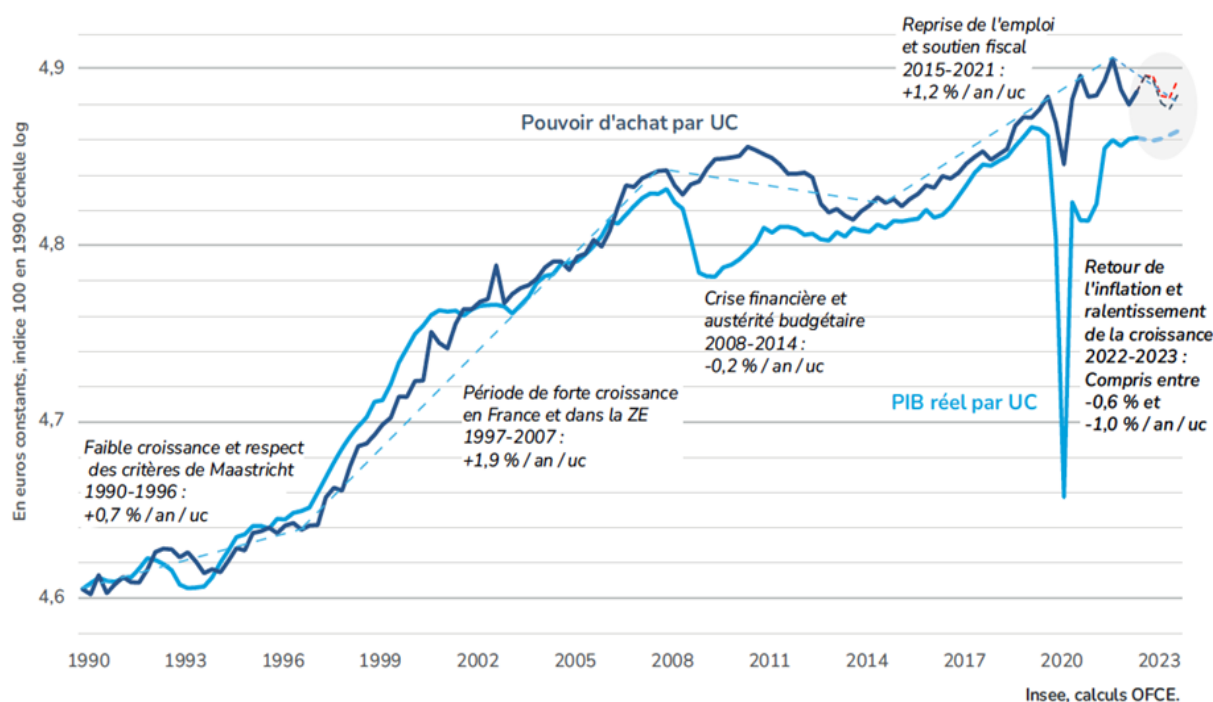
Document 4 : Extrait d'un rapport de D. Blanchet, p.5

Document 5 : Extrait du rapport Stiglitz, Sen, Fitoussi (2009), p.6

Document 6 : Cartes extraites d'un papier de recherche du FMSH, p.8

Document 1 – PIB et revenu disponible

Graphique 1 – PIB et revenu disponible brut par unité de consommation



Note : la courbe en pointillés correspond à la tendance du PIB réel par UC (unité de consommation).

Source : Madec P., Plane M. et Sampognaro R. (2023), « Une analyse des mesures budgétaires et du pouvoir d'achat en France en 2022 et 2023 », *Policy Brief OFCE*, n° 112, février

Document 2 – Le PIB, une boussole biaisée ?

J. Barasz et H. Garner (coord.) (2022), « Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique », *Rapport de France Stratégie*, mai, p.100.

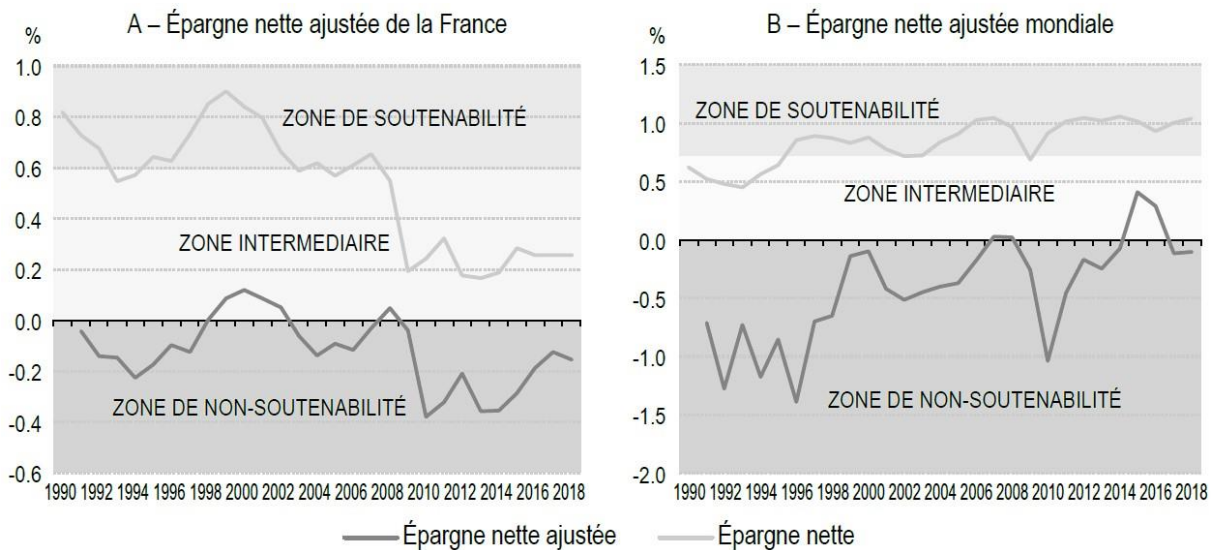
Le PIB (produit intérieur brut) demeure la principale boussole de nos politiques publiques permettant autant de rendre compte de la puissance et de la richesse d'un pays que de calibrer les politiques publiques, d'établir des prévisions budgétaires ou de calculer la contribution d'un pays à divers organismes internationaux. Même si, par contraste avec les « lois de plan » qui faisaient de l'évolution du PIB un objectif, le taux de croissance, dans les lois de programmations des finances publiques aujourd'hui n'est plus qu'une hypothèse. Il reste la référence sur la base de laquelle est construite la trajectoire budgétaire et l'évaluation des mesures proposées.

Les limites en sont pourtant connues : agrégat des flux de « richesse » produite, quelle qu'en soit la nature, et indépendamment du stock, le PIB peut notamment croître avec la destruction des milieux naturels ou l'augmentation des inégalités. La représentation de la richesse qu'il mesure, fondée sur un modèle productiviste qui apparaît aujourd'hui insoutenable, ne tient pas compte de dimensions aussi essentielles à notre avenir que la préservation du patrimoine naturel, la qualité de l'air, la qualité de la vie, la biodiversité, la santé humaine, environnementale ou animale, etc.

Ces questions ont été au cœur des préoccupations de la commission Stiglitz en 2008. Le but de cette commission était de développer une « réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable de la mesure de nos performances collectives » et d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesse. Plusieurs de ses recommandations portaient précisément sur les indicateurs de soutenabilité. Leur conclusion était d'une part que la soutenabilité ne pouvait s'apprécier qu'au regard d'un stock sous-jacent (de réserves de ressources naturelles, biologiques, etc. ; de niveau de concentration de CO₂ ; d'artificialisation des sols...) de manière à s'assurer de ne pas en dépasser les limites ; d'autre part, qu'elle ne pouvait se résumer à un indicateur agrégé et que son suivi devait reposer sur un tableau de bord mixant indicateurs monétaires et indicateurs physiques. [...] Néanmoins, la prise en compte des limites environnementales ne suffit pas à faire du PIB un indicateur de soutenabilité car « la soutenabilité n'est pas seulement une question environnementale : un pays qui préserverait ses ressources naturelles mais négligerait totalement l'investissement matériel ou l'éducation des jeunes générations ne serait pas dans une situation plus soutenable qu'un pays qui ferait les choix exactement inverses ». Réviser notre représentation de la richesse pour valoriser d'autres dimensions que la production de flux marchands et non marchands pose donc de redoutables questions politiques et méthodologiques.

Document 3 – L'épargne nette ajustée

Figure 2 – Épargne nette nationale et mondiale ajustée, en % du PIB



Lecture : les différentes zones s'appliquent à la courbe d'épargne nette ajustée. La zone de soutenabilité correspond en moyenne à une zone d'accroissement simultanée du capital naturel et du capital physique (soutenabilité forte et faible). Dans la zone de non-soutenabilité, d'une part le capital naturel baisse, et d'autre part les coûts de réparation sont supérieurs à l'augmentation des revenus (non-soutenabilité forte et faible). Dans la zone intermédiaire, l'épargne nette ajustée est positive mais en-deçà de la valeur moyenne de l'épargne nette – cela signifie que le capital naturel est globalement en baisse (soutenabilité faible mais non forte). En France, l'épargne nette représente 0,27 % du PIB en 2018, contre -0,2 % pour l'épargne nette ajustée ; ainsi, l'épargne nette ajustée du capital naturel n'est pas soutenable.

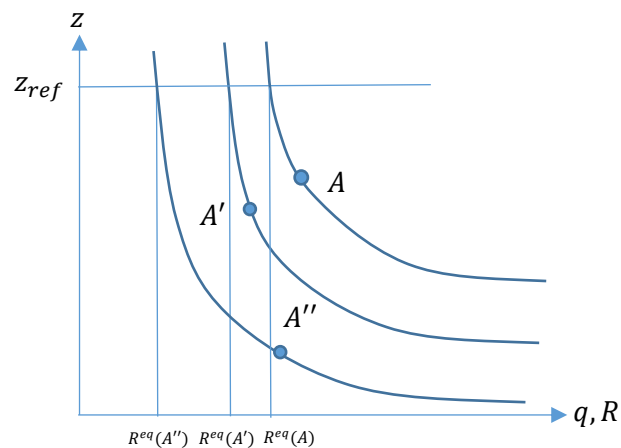
Source : Germain J.-M. et Lellouch L. (2020), « Coût social du réchauffement climatique et indicateurs de soutenabilité : les enseignements d'une application à la France », *Économie et Statistique*, n° 517-518-519, p. 103, d'après les données du World Bank Data

Document 4 – Revenu équivalent à préférences fixes

D. Blanchet (2023), *Les incidences économiques de l'action climatique - Bien-être*, Rapport de France Stratégie, mai.

Le principe de la méthode du revenu équivalent peut se décliner à la fois sur le cas de la mise en place d'une contrainte réglementaire sur la consommation, et dans le cas de déterminants non monétaires de l'utilité ou du bien-être.

Graphique 3 – Le revenu équivalent lorsque le bien-être dépend d'un bien marchand et d'un facteur non monétaire



Lecture : l'utilité ou le bien-être dépend d'un bien marchand q pris pour numéraire (d'où l'assimilation de q et du revenu monétaire R), et d'un facteur non marchand z . On se fixe un niveau de référence z_{ref} pour le facteur non monétaire. Pour une combinaison (R, z) donnée, le revenu équivalent est celui qui procurerait la même utilité sous z_{ref} , i.e. tel que $U(R^{eq}, z_{ref}) = U(R, z)$. Sur le graphique, A domine A' sur les deux dimensions R et z et l'écart entre $R^{eq}(A)$ et $R^{eq}(A')$ intègre les deux effets. Le point A'' domine A' en termes de revenu R mais il est considéré moins favorable en termes de revenu équivalent du fait d'un très faible niveau de z , en cohérence avec les préférences ordinales.

Dans le deuxième cas (Graphique 3), la mise en œuvre de la méthode nécessite de choisir non seulement des prix de référence, mais aussi des valeurs de référence pour les déterminants non monétaires du bien-être. Pour rester à deux dimensions, le Graphique 3 considère un seul bien marchand utilisé comme numéraire, ce qui permet d'assimiler revenu R et consommation q de ce bien marchand, et évacue du même coup la question du choix de son prix de référence. Et, sur cet exemple, on prend comme référence pour l'unique facteur non monétaire une valeur maximale élevée, ce qui est le choix naturel pour un facteur tel que la santé ou l'espérance de vie. Les revenus équivalents sont ceux dont l'individu aurait besoin pour atteindre le même niveau d'utilité que son niveau courant sous l'hypothèse d'un z égal à son niveau de référence z_{ref} . Ils correspondent aux abscisses des points d'intersection des isoquantes et de l'horizontale $z = z_{ref}$. Avec cette façon d'étalonner les isoquantes, un individu mieux doté à la fois en R et en z sera toujours mieux classé. En revanche, quand R et z ne varient pas dans le même sens, le revenu équivalent sera soit croissant soit décroissant, selon que ce changement joint de R et z fait passer sur une isoquante plus élevée ou plus basse.

Document 5 – Nouveaux indicateurs de richesse

J. Stiglitz, A. Sen et J-P. Fitoussi (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*.

Recommandation n°1 : Dans le cadre de l'évaluation du bien-être matériel, se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production.

Le PIB constitue l'instrument de mesure de l'activité économique le plus largement utilisé. Son calcul est régi par des normes internationales et un important travail de réflexion s'est attaché à en définir les bases statistiques et conceptuelles. Nous avons souligné dans les paragraphes précédents certains domaines importants pour lesquels il était nécessaire d'en perfectionner les méthodes de calcul. Les statisticiens et les économistes savent fort bien que le PIB mesure essentiellement la production marchande (exprimée en unités monétaires) et que, comme tel, il a son utilité. Toutefois, il a souvent été utilisé comme s'il s'agissait d'une mesure du bien-être économique. La confusion entre ces deux notions risque d'aboutir à des indications trompeuses quant au niveau de satisfaction de la population et entraîner des décisions politiques inadaptées. Les niveaux de vie matériels sont plus étroitement associés à la mesure du revenu national réel et à celles du revenu réel et de la consommation réelle des ménages : la production peut croître alors que les revenus décroissent, ou vice versa, lorsque compte est tenu de la dépréciation, des flux de revenus à destination et en provenance de l'étranger et des différences entre les prix des biens produits et ceux des biens consommés.

Recommandation n°2 : Mettre l'accent sur la perspective des ménages.

S'il est intéressant de suivre les évolutions de la performance des économies dans leur ensemble, le calcul du revenu et de la consommation des ménages permet quant à lui de mieux suivre l'évolution du niveau de vie des citoyens. Les données disponibles de la comptabilité nationale montrent en effet que dans plusieurs pays de l'OCDE, la croissance du revenu réel des ménages a été très différente de celle du PIB réel par habitant, et généralement plus lente. La perspective des ménages suppose de prendre en compte les transferts entre secteurs tels que les impôts perçus par l'État, les prestations sociales qu'il verse, les intérêts sur les emprunts des ménages versés aux établissements financiers. Pour être exhaustifs, les revenus et la consommation des ménages doivent également inclure les services en nature fournis par l'État tels que les services subventionnés, notamment de santé et d'éducation. Un effort majeur devra aussi être réalisé pour réconcilier les sources statistiques aux fins de comprendre pourquoi certaines données, comme le revenu des ménages, évoluent différemment selon les sources statistiques utilisées.

Recommandation n°3 : Prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation.

Si les revenus et la consommation sont essentiels pour l'évaluation des niveaux de vie, ils ne peuvent, en dernière analyse, servir d'outil d'appréciation que conjointement à des informations sur le patrimoine. Un ménage qui dépense sa richesse en biens de consommation accroît son bien-être actuel mais aux dépens de son bien-être futur. Les conséquences de ce comportement sont retracées dans le bilan de ce ménage ; il en va de même pour les autres acteurs économiques

et pour l'économie dans son ensemble. Pour établir des bilans, il faut pouvoir disposer d'états chiffrés complets de l'actif et du passif. L'idée de bilans pour des pays n'est pas nouvelle en soi mais ces bilans ne sont disponibles que pour un petit nombre de pays et il convient d'en favoriser la généralisation. Les mesures de la richesse sont essentielles pour appréhender la soutenabilité. Ce qui est transféré vers l'avenir doit nécessairement s'exprimer en termes de stocks, qu'il s'agisse de capital physique, naturel, humain ou social. L'évaluation appropriée de ces stocks joue un rôle crucial, même si elle est souvent problématique. Il est également souhaitable de soumettre les bilans à des « tests de résistance » (stress tests) selon différentes hypothèses de valorisation là où il n'existe pas de prix du marché ou lorsque ces prix sont soumis à des fluctuations erratiques ou à des bulles spéculatives. Certains indicateurs non monétaires, plus directs, pourront être préférables lorsque l'évaluation monétaire est très incertaine ou difficile à déduire. [...]

Recommandation n°5 : Élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

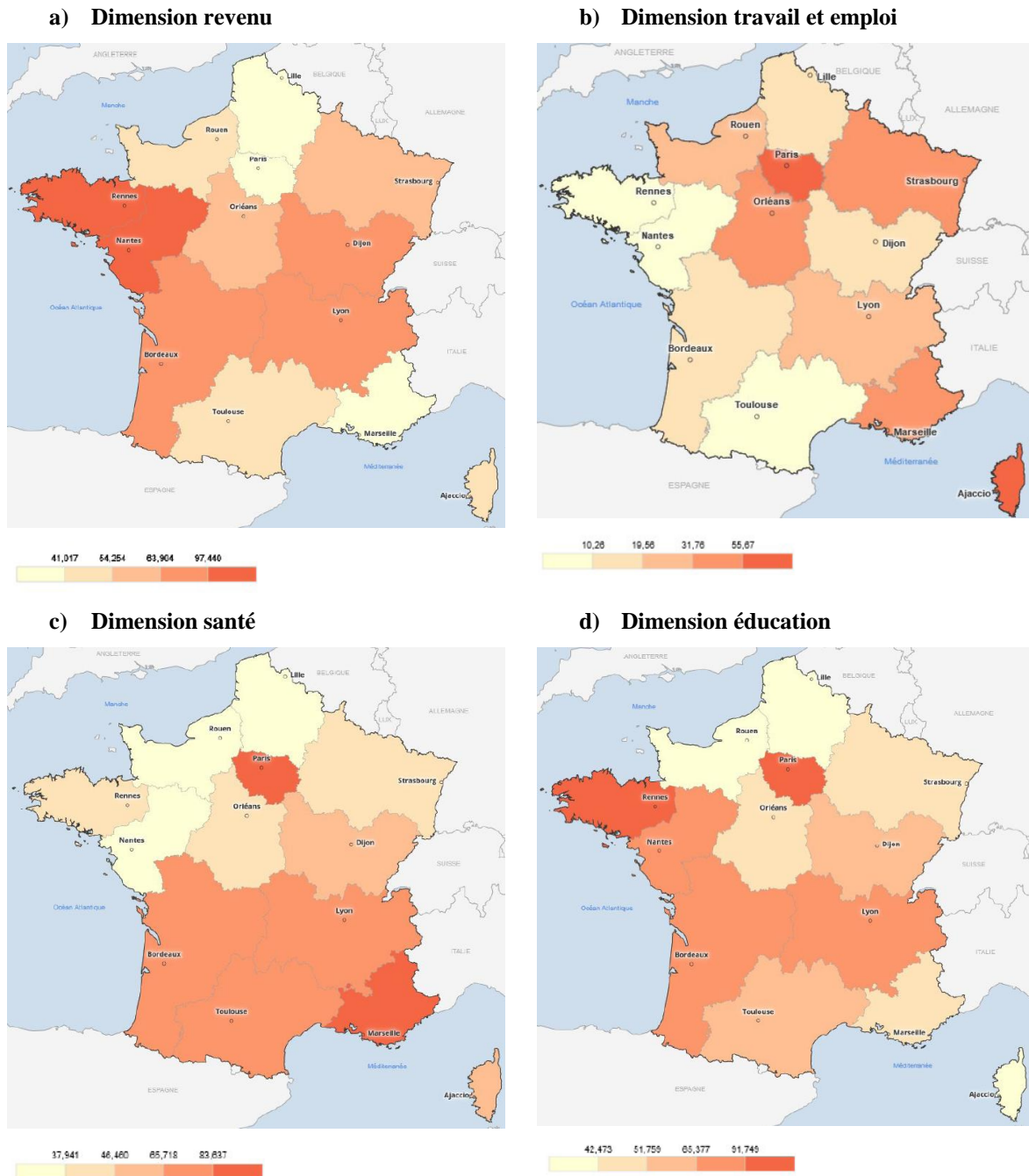
Le mode de fonctionnement des ménages et de la société a profondément changé. Ainsi, nombre des services qui étaient autrefois assurés par d'autres membres de la famille sont aujourd'hui achetés sur le marché. Cela se traduit dans la comptabilité nationale par une augmentation du revenu et peut donner à tort l'impression d'une augmentation du niveau de vie, alors qu'en fait la fourniture de services autrefois non marchands incombe maintenant au marché. Par ailleurs, de nombreux services que les ménages produisent pour eux-mêmes ne sont pas pris en compte dans les indicateurs officiels de revenu et de production, alors qu'ils constituent un aspect important de l'activité économique. Si cette exclusion des indicateurs officiels relève davantage d'interrogations sur la fiabilité des données que de difficultés conceptuelles, des progrès ont été accomplis dans ce domaine ; il convient toutefois d'y consacrer des travaux plus nombreux et plus systématiques, en commençant notamment par des informations sur l'emploi du temps des personnes qui soient comparables dans le temps (d'une année sur l'autre) et dans l'espace (d'un pays à l'autre). Les activités domestiques devraient faire l'objet périodiquement, et de la façon la plus exhaustive possible, de comptes satellites à ceux de la comptabilité nationale de base. Dans les pays en développement, la production de biens par les ménages (alimentation ou logement, par exemple) joue un rôle important: il convient de prendre en compte la production de ces biens par les familles pour évaluer les niveaux de consommation des ménages dans ces pays.

Dès lors que l'on s'attache aux activités non marchandes, la question des loisirs ne peut être éludée. Consommer le même panier de biens et de services mais en travaillant 1.500 heures dans l'année au lieu de 2.000 heures implique un niveau de vie plus élevé. Bien que la valorisation des loisirs soulève de multiples difficultés, il est nécessaire de tenir compte de leur importance quantitative pour pouvoir établir des comparaisons de niveaux de vie dans le temps et dans l'espace.

Document 6 – La santé sociale des régions

F. Jany-Catrice et G. Marlier (2020), « La santé sociale des nouvelles régions françaises et son évolution (2008-2016) », *Working Papers*, FMSH, n°147, septembre.

Figure 4 – L'indice de santé sociale et ses composantes selon les régions françaises



Note : l'indice de santé sociale (ISS) est un indicateur composite, regroupant des dimensions de revenu (surendettement, ISF, D9/D1, taux de pauvreté des familles avec enfants), travail et emploi (ratio chômage des femmes par rapport aux hommes, requêtes Prudhommes, part d'emploi à temps partiel, part d'emplois précaires), éducation (part sans diplôme, 18-24 ni en emploi, ni en études, ni en formation), logement (recours droit au logement opposable), santé (espérance de vie à la naissance, nombre de médecins généralistes), et lien social (nombre de crimes et délits, nombre d'associations, part d'emploi dans l'ESS).